

Projets de messages présentés par le MSC à la réunion Bureau/GC du 14 janvier 2022

Point 2 de l'ordre du jour - Ordre du jour et calendrier de la CSA 50

En ce qui concerne l'ordre du jour et le calendrier, nous suggérons :

- Consacrer un débat spécifique de la plénière à la question de savoir comment assurer la coordination des politiques au niveau mondial en ce qui concerne la crise de la sécurité alimentaire et de la nutrition exacerbée par la pandémie de Covid, et quel est le rôle du CSA dans cette réponse politique coordonnée au niveau mondial ?
- Assurer un lien entre cette discussion et la discussion sur les questions critiques et émergentes pour le prochain PTPA. Il pourrait s'avérer nécessaire de consacrer plus de temps à la discussion sur le PTPA.
- Nous voudrions demander comment le processus d'identification du thème du Rapport HLPE 2024 sera mené pendant la préparation dudit rapport.
- Le point de l'ordre du jour consacré au secteur social « Jeunes » devra faire l'objet d'une session complète de trois heures, afin de permettre une large participation et une discussion de fond.
- Inclusion des peuples autochtones et des producteurs à petite échelle, ainsi que des représentants des jeunes, dans tous les groupes de discussion et les événements parallèles de la 50e session plénière du CSA.
- D'une manière générale, nous proposons de garantir une parité entre les genres dans tous les panels tout au long de la plénière. La parité entre les genres implique également l'inclusion de panélistes non-hétéro-cis normatifs !
- La Journée internationale de la femme rurale devrait continuer à avoir sa place dans l'agenda de la Plénière du CSA. Nous suggérons d'inviter une femme rurale à prendre la parole lors de l'ouverture de la session plénière.

Point 3 de l'ordre du jour - Convergence des politiques du CSA en matière de « Genre » et de « Jeunes » (modalités de négociation). *Pour décision du Bureau.*

- Le point h) du document est problématique de par la manière dont il est formulé actuellement. Il conviendrait plutôt de souligner que les participants peuvent proposer un texte, qui sera inclus, sauf s'il y a une objection d'un État membre. Ce n'est que dans le cas d'une telle objection que la proposition faite par les participants aura besoin du soutien d'un État membre pour être examinée et discutée plus avant.
- Point j) Il est important que le texte litigieux puisse faire l'objet d'un débat approfondi au sein du GTCNL et ne soit pas seulement négocié dans le cadre restreint du Groupe des Amis de la Présidence, qui a tendance à être moins participatif. Par conséquent, il est important de garantir en premier lieu un temps suffisant pour la discussion au sein du GTCNL, et seulement ensuite de transmettre le texte pour discussion au sein du Groupe

des Amis de la Présidence. Les réunions du Groupe des Amis de la Présidence doivent prévoir de faire appel à un service d'interprétation et être programmées suffisamment à l'avance. Elles devraient être limitées à la discussion de paragraphes litigieux spécifiques et ne pas remplacer le format de discussion plus inclusif du GTCNL.

- Point k) Si des sessions en soirée sont prévues, l'interprétation doit être assurée. Les séances prévues en soirée doivent être annoncées à l'avance.
- Fuseaux horaires : La programmation de réunions de négociation courant sur une journée entière dans le fuseau horaire de l'Europe centrale pose des difficultés pour la participation de personnes vivant dans d'autres fuseaux horaires, notamment ceux des Amériques, de l'Asie et du Pacifique. Un tel horaire comporte le risque d'exclure des personnes. Les membres et les participants d'autres régions, qui n'ont pas pu suivre un débat en raison d'un horaire inacceptable, doivent avoir la possibilité de partager leurs points de vue par la suite, à un autre moment.
- Langue affichée à l'écran : si la langue affichée à l'écran lors des négociations est uniquement l'anglais, le rapporteur ou le président doit toujours lire à haute voix les nouveaux paragraphes avec les amendements proposés, afin de permettre leur traduction par les interprètes et ainsi aux non-anglophones de comprendre pleinement le sens des modifications proposées.
- Les participants et les membres doivent avoir un accès égal aux moyens de participation, même si leurs rôles et leurs équipements technologiques sont très différents. Certaines délégations ont plus de problèmes de connectivité Internet et d'accès au courant électrique que d'autres. Cet obstacle est particulièrement vrai pour certaines régions et secteurs sociaux du MSC et doit être pris en compte par le CSA.
- Les formats hybrides où seuls les membres du CSA sont autorisés à être dans la salle, tandis que les Participants en sont exclus, ne sont pas conformes à l'esprit du CSA. Cela désavantage particulièrement les participants aux négociations et ces occurrences doivent être évitées. Les formats hybrides peuvent également avoir pour conséquence une participation très inégale des différentes régions du monde, étant donné que l'accès très inégal aux vaccins entrave les déplacements et la participation en présentiel des pays du Sud, qui sont plus touchés par l'apartheid vaccinal. Nous comprenons qu'il n'existe pas de solutions faciles, mais même en ces temps de virtualité imposée, tous les principes du CSA concernant l'inclusion, la participation et l'équité doivent être pris en compte.
- Point d) Bien que nous comprenions que les interventions dans les négociations du CSA doivent toujours aller dans le sens de la discussion, nous voulons également souligner que le CSA n'est pas seulement un espace rassemblant uniquement des diplomates qualifiés, il n'est pas comparable au Conseil de la FAO. L'inclusion des petits exploitants et des organisations de peuples autochtones, et en particulier des jeunes, permet de faire entendre d'autres voix. Si les représentants de nos secteurs sociaux prennent la parole dans une discussion des Nations Unies, sur un sujet de grande importance pour eux, il doivent être en mesure d'expliquer en quoi ce sujet est important pour eux. Pour ce type d'inclusion, nous demandons la patience et l'attention particulière des États membres.
- Point g) : Nous supposons qu'il existe un consensus sur le fait que les questions de sécurité alimentaire et de nutrition ne peuvent être traitées de manière isolée. L'interconnexion et l'intersectionnalité sont importantes pour surmonter l'aliénation et la fragmentation

existantes et générer des changements systémiques ainsi qu'une cohérence des politiques. Nous espérons qu'il y a un accord collectif pour comprendre le point g) dans ce sens.

Point 4 de l'ordre du jour - Contribution du CSA au Forum HLPF de juillet dans le cadre du débat sur les ODD

Cette année, le thème du Forum HLPF est la pandémie de COVID-19. Le CSA a beaucoup de choses à dire sur les impacts de la pandémie de COVID-19. La contribution du CSA devant être soumise avant le 1er mars, il ne reste plus beaucoup de temps pour garantir un processus efficace et substantiel.

Proposition pour le processus : Nous proposons de créer une Équipe de travail technique qui pourra préparer, sous la direction du Rapporteur, le projet de contribution, qui sera soumis à l'approbation du Bureau du CSA.